

Voici donc la question que je tiens à poser au ministre. Est-il vrai que si le bill C-7 n'est pas adopté par le Parlement, le gouvernement ne pourra pas poursuivre la vente d'obligations d'épargne du Canada actuellement en cours, qui porte sur une valeur totale de 6 à 8 milliards de dollars? Est-ce pour cette raison que le ministre a accepté de renoncer au pouvoir d'emprunt de 10 milliards de dollars qu'il réclamait pour l'année prochaine?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, nous ne craignons pas de devoir interrompre cette campagne de vente d'obligations. Il n'y a pas de problème. Il nous reste un pouvoir d'emprunt suffisant pour mener à bien cette campagne. Nous espérons que le bill sera adopté aussi rapidement que possible car nous avons besoin de ce pouvoir d'emprunt pour le reste de l'année.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que, comme en témoigne le harsard du 19 octobre, le ministre a dit ceci:

Le projet de loi que nous vous demandons d'examiner porte sur un emprunt supplémentaire de 7 milliards de dollars destiné à couvrir le solde du montant de notre endettement intérieur au cours de l'année financière actuelle. Il nous autorisera en outre à émettre une nouvelle tranche d'obligations d'épargne...

On peut donc en déduire que vous ne pouvez pas vendre d'obligations d'épargne du Canada si le bill C-7 n'est pas adopté. Je répète ma question. Le gouvernement est-il en train d'induire les Canadiens en erreur en essayant de vendre cette émission d'obligations qui représente une somme de 6 à 8 milliards de dollars alors que légalement parlant, le parlement ne lui en a pas encore conféré le pouvoir ni donné l'autorisation? Je me demande bien s'il existe des services de planification au ministère des Finances, si c'est ainsi que le ministre dirige ses affaires et celles du gouvernement.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, notre pouvoir d'emprunt est suffisant pour mener à bien cette campagne d'obligations d'épargne du Canada, et je trouve malveillant de la part du député, de laisser entendre le contraire.

L'ABROGATION DE LA LOI SUR LE TRANSFERT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES ENTREPRISES D'UTILITÉ PUBLIQUE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Mercredi, dans sa réponse au député d'Edmonton-Ouest, il a déclaré qu'il s'entre-tiendrait avec ses collègues du cabinet au sujet de l'abrogation de la loi sur le transfert de l'impôt sur revenu des entreprises d'utilité publique et qu'il serait en mesure de donner une réponse à cet égard à la fin de la semaine. Le ministre peut-il faire part de la bonne nouvelle à la Chambre?

Le gouvernement a-t-il renoncé à son intention d'abroger ladite loi?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pour le moment, je ne suis pas en mesure de donner des précisions sur cette question.

Questions orales

LES PETITES ENTREPRISES

LA TENUE D'UN DÉBAT SUR LES CONSÉQUENCES D'UN RECOURS ABUSIF AUX POUVOIRS DE RÉGLEMENTATION

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État (petite entreprise) qui est particulièrement chargé de prévenir l'anéantissement de la petite entreprise sous le gouvernement actuel.

Il est conscient des dangers que constitue l'abus du processus de réglementation non seulement pour la petite entreprise mais pour toutes les entreprises; cherchera-t-il alors avec ses collègues une méthode qui permettrait à la Chambre en particulier et au Parlement en général d'étudier dans quelle mesure les pouvoirs de réglementation doivent être utilisés et le but pour lequel ils sont réclamés avant d'adopter effectivement la mesure législative au lieu de le faire après coup?

L'hon. A. C. Abbott (ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que la question que le député m'a posée au sujet du problème global de la réglementation doive spécialement m'être adressée. Nous avons certainement fait beaucoup pour réduire au minimum les tracasseries administratives en créant le bureau. Le député peut glousser, mais je pense que cette façon de procéder donne des résultats tangibles. Je suis convaincu qu'il devrait adresser à quelqu'un d'autre que moi sa question générale sur la suppression des règlements.

M. Baldwin: Je ne gloussais pas, monsieur l'Orateur, je pleurais. Je vais poser ma question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre. Il sait comme moi que ce problème a été étudié à loisir par le comité permanent des règlements et autres textes réglementaires. Toutefois, celui-ci ne se penche sur ces questions qu'après coup.

Le ministre pourrait-il envisager sérieusement la possibilité d'instaurer un mécanisme qui nous permettrait, au moment même où la mesure est débattue, de renvoyer la question à un comité pour qu'il étudie pour quels motifs on demande des pouvoirs de réglementation et quel usage on entend en faire par la suite? Je pense que cela s'est déjà fait dans d'autres domaines et j'aimerais que le ministre y réfléchisse.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'accepte volontiers l'invitation du député. Il sait, je crois, que dans l'examen normal du processus législatif, à compter des comités du cabinet, on étudie l'application des règlements découlant de tout projet de loi. Nous tentons fréquemment de restreindre le recours aux règlements, une obligation que nous partageons tous deux. Bien entendu, son comité le fait après coup.

M. Baldwin: Le fait accompli.

M. MacEachen: Les députés qui font partie des comités peuvent également en étudiant les bills dont ils sont saisis vérifier s'il n'y a pas moyen de réduire l'emploi des règlements et le pouvoir de réglementation.